



Problème entretiens chaudière

Par **Chordz**, le 17/01/2016 à 15:41

Bonjour,
Je reviens vers vous pour une nouvelle question.

Je devais faire l'entretiens de ma chaudière au mois de décembre, entre la prise de rdv et le moment où le chauffagiste est venu la chaudière est tomber en panne.

Le propriétaire à décider de passer à un cumulus et de placer un système électrique dans toute la maison (plus de plaque aux gaz et chauffage électrique).
Le temps de la prise de décision et que les travaux soit fait (toujours pas fini à l'heure actuel) 25 jours se sont passé sans que je ne peux vivre dans mon appartement (pas d'eau chaude ni de chauffage ...).

Le problème est le suivant: maintenant que le propriétaire à tout fait changer, il me demande les factures d'entretiens de la chaudière (indiqué comme obligatoire de le faire tous les an. dans le contrat).
En 2013 elle a été faire à l'ouverture du baille, en 2014 je ne retrouve plus la facture (je ne me rappel plus si je l'ai fais ou non) et en 2015 elle est tombée en panne avant que la personne puisse venir faire l'entretien.

Le propriétaire peut il me demander de payer le changement delà chaudière en cumulus? Je précise que ma chaudière avait 21ans et que d'après les plombiers qui sont passés, peut importe si il y avait eu entretiens ou non elle était en fin de vie.

Merci de vos réponses par avance.

Rémi Guérin